ASSOCIATION SÉCURITÉ RIVIERA

CONSEIL INTERCOMMUNAL

Procès-verbal No 02/2019

Date : Jeudi 20 juin 2019 à 18h30

Lieu : Salle du Conseil communal de Vevey – rue du Conseil 8 – 1800 Vevey

Présidence : M. Alain Imhof (Montreux)

Scrutateurs : MM. Michel Culand (La Tour-de-Peilz) et Jacques Marmier (Corseaux)

Présent(e)s	:	50	conseillères et conseillers
Excusé(e)s	:	13	conseillères et conseillers
Absent(e)s	:	2	conseillères et conseillers

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
2. Assermentations éventuelles
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Approbation du procès-verbal No 01/2019 de la séance du 11 avril 2019
5. Communications du Bureau
6. Correspondance
7. Dépôt de motions, postulats, interpellations et projets
8. Préavis du Comité de direction

8.1 Préavis relatif au Budget de l'Association Sécurité Riviera, année 2020 (No 03/2019)

9. Communications du Comité de direction

9.1 Réponse à l'interpellation de Monsieur le Conseiller André Grivel (Blonay) déposée lors de la séance du 22 novembre 2018, conformément à l'art. 68 du Règlement du Conseil intercommunal, suite à la pollution du réseau d'eau des Communes de Blonay et St-Légier – La Chiésaz (No 01/2019)

9.2 Réponse à l'interpellation de Monsieur le Conseiller Tal Luder (Montreux) déposée lors de la séance du 11 avril 2019, relative aux autorisations délivrées aux artistes et musiciens de rue qui se produisent régulièrement sur la voie publique (No 02/2019)

9.3 Etat de situation Fête des Vignerons 2019

10. Election du Président du Conseil intercommunal pour l'année 2019-2020
11. Election du Vice-président du Conseil intercommunal pour l'année 2019-2020
12. Election de deux scrutateurs pour l'année 2019-2020
13. Election de deux scrutateurs suppléants pour l'année 2019-2020
14. Rapports des commissions

14.1 Rapport relatif aux comptes 2018 de l'Association Sécurité Riviera (Préavis No 01/2019) (Rapp. : M. Pierre-Alain Besson, Président)

14.2 Rapport relatif à la gestion 2018 de l'Association Sécurité Riviera (Préavis No 02/2019) (Rapp. : M. Pierre-Alain Besson, Président)

15. Développement des motions, postulats, interpellations et réponses du Comité de direction.
16. Autres objets s'il y a lieu

M. le Président Alain Imhof (Montreux) ouvre la 4ème et dernière séance de l'année politique 2018-2019 en saluant toutes les personnes présentes, le public, M. l'agent de la force publique et les éventuels représentants de la presse. Il les remercie de leur présence et de leur intérêt pour nos débats.

1. APPEL

Ont fait excuser leur absence : Jean-Luc Chabloz (Blonay) - Gilbert Cavin (Chardonne) - Philippe Mercier (Chardonne) - Corinne Borloz (Corseaux) - Tiago Ribeiro (Corsier) - Nicole Pointet (Jongny) - Christian Grobéty (La Tour-de-Peilz) - Elisabeth Leimgruber (La Tour-de-Peilz) - Carole Grangier (Montreux) - Alexandre Staeger (Montreux) - Laurent Wehrli (Montreux) - Cédric Bussy (Vevey) - Philippe Andler (Veytaux)

N'ont pas fait excuser leur absence : Dominique Vaucoret (La Tour-de-Peilz) - Marcia Ciana (Vevey)

Mme Taraneh Aminian (La Tour-de-Peilz), membre du Comité de direction, est excusée.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer. Le Conseil intercommunal a été régulièrement convoqué. Les conseillères et conseillers ont reçu l'ordre du jour et les documents nécessaires au bon déroulement de la séance dans les délais réglementaires. Un exemplaire de la convocation a été adressé à M. le Préfet, qui n'a émis aucune objection.

2. ASSERMENTATIONS EVENTUELLES

Néant.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La parole n'est pas demandée. Au vote, l'ordre du jour est adopté tel que présenté à l'unanimité.

4. APPROBATION DU PROCES-VERBAL NO 01/2019 DE LA SÉANCE DU 11 AVRIL 2019

M. Clément Tolusso (Vevey) aimerait savoir si, comme convenu, M. le Président a prévu de publier la prise de position du Conseil d'Etat concernant le recours contre la procédure suivie lors de la séance du 20 septembre 2018.

M. le Président répond que, comme convenu avec l'intéressé par courriel et par téléphone, l'arrêt du Conseil d'Etat sera annexé au présent procès-verbal.

M. Clément Tolusso (Vevey) ajoute qu'ainsi tous les conseillers pourront faire lecture du point 4 de l'arrêt du Conseil d'Etat qui donne son avis sur le fond de la problématique et pas uniquement sur la forme.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, le procès-verbal No 01/2019 de la séance du 11 avril 2019 est adopté à la quasi-unanimité (une abstention), avec remerciements à son auteur.

5. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Depuis le début de l'année, le Conseil intercommunal a eu à regretter le décès des papas de MM. Jean-Pierre Taverney (Jongny) et Arnaud Rey Lescure (Veytaux), membres du Comité de direction, ainsi que du Major Cédric Fagherazzi, commandant du SDIS Riviera. L'assemblée se lève pour observer un instant de silence.

6. CORRESPONDANCE

Néant.

7. DEPOT DE MOTIONS, POSTULATS, INTERPELLATIONS ET PROJETS

Deux interpellations sont déposées et seront traitées au point 15 de l'ordre du jour :

15.1 Interpellation de M. Antony Huys (Montreux) intitulée « Se trouvant à Glion (Montreux), téléphoner au 118, et atterrir aux services de secours du canton de Berne ! En plus, il faut attendre plus de 7 minutes pour atteindre l'ASR à Clarens ! »

15.2 Interpellation de M. Olivier Blanc (Montreux) au sujet de la mise en place et du financement de mesures de sécurité particulières lors de manifestations privées

8. PREAVIS DU COMITE DE DIRECTION

8.1 Préavis relatif au Budget de l'Association Sécurité Riviera, année 2020 (No 03/2019)

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à la commission de gestion pour étude et rapport.

9. COMMUNICATIONS DU COMITE DE DIRECTION

9.1 Réponse à l'interpellation de Monsieur le Conseiller André Grivel (Blonay) déposée lors de la séance du 22 novembre 2018, conformément à l'art. 68 du Règlement du Conseil intercommunal, suite à la pollution du réseau d'eau des Communes de Blonay et St-Légier-La Chiésaz (No 01/2019)

M. André Grivel (Blonay) remercie le Comité de direction de ses réponses qui lui paraissent très complètes. Elles ont au moins le mérite de préciser le rôle de l'ASR en cas de crise et d'aide aux communes. En page 6, il se dit très content de constater que toutes les couches de la population, y compris celle des seniors qui ne sont pas connectés, font l'objet d'une attention particulière.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Cette interpellation est considérée comme réglée.

9.2 Réponse à l'interpellation de Monsieur le Conseiller Tal Luder (Montreux) déposée lors de la séance du 11 avril 2019, relative aux autorisations délivrées aux artistes et musiciens de rue qui se produisent régulièrement sur la voie publique (No 02/2019)

M. Tal Luder (Montreux) remercie le Comité de direction de sa réponse détaillée. Il semble qu'il y ait certaines particularités montreusiennes. La réponse est complète et lui convient ; la situation actuelle, par contre, ne lui convient pas. S'il faut proposer un changement de règlement, il prendra contact avec le Comité de direction pour voir s'il faut qu'il travaille avec lui ou avec la Municipalité de Montreux, étant donné que certains points ne concernent apparemment que Montreux.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Cette interpellation est considérée comme réglée.

9.3 Etat de situation Fête des Vignerons 2019

M. Bernard Degex (Blonay) indique que les deux conventions quadripartites, relatives au financement et à l'exonération et liant les services de l'Etat, l'ECA, l'ASR et l'organisateur, sont aujourd'hui signées. Les conventions bipartites entre l'ASR et l'organisateur - un certain nombre de prestations n'étant pas couvertes par les conventions quadripartites - ont subi quelques très légères modifications et ont été renvoyées il y a quelques jours à l'organisateur, qui s'est engagé à les signer très rapidement. Il y avait quelques questionnements et quelques doutes sur la mise en place du dispositif médico-sanitaire. Nous attendions en fait d'être officiellement mandatés pour réaliser ce concept. Notre service d'ambulances a fortement travaillé sur ce dispositif et il l'en remercie. En réalité, c'est l'EMCC,

donc le Canton, qui est devenu le prestataire du dispositif médico-sanitaire et le service ambulances d'ASR sera le sous-traitant du Canton. Une convention a été conclue entre l'organisateur et l'Etat et nous facturerons l'entier des prestations qui seront fournies. Il tenait à le préciser parce que, dans le préavis initial et les discussions qui ont entouré ce préavis, rien n'était encore très clair par rapport au dispositif médico-sanitaire. C'est maintenant le cas.

M. Frédéric Pilloud, directeur, ajoute que tous les concepts opérationnels relatifs à la Fête des Vignerons sont prêts. Dans quelques jours débutera le Montreux Jazz Festival, avec en point d'orgue le concert de Sir Elton John. Dans la journée du 13 juillet commencera à s'animer la Fête des Vignerons, avec une représentation ouverte au public à laquelle assisteront environ 10'000 personnes. Cette journée du 13 juillet sera donc très vraisemblablement une journée rouge pour la région en matière de trafic. Au niveau opérationnel, les structures de conduite vont être mise en place et le lead sera ensuite transmis au Canton qui, avec l'Etat-Major cantonal de conduite, assurera la coordination de toutes les opérations. Ce qu'il est important de dire, c'est que si effectivement passablement d'activités et de moyens se concentreront sur la ville de Vevey et sa périphérie, le reste de la région ne sera pas oublié en termes de présence préventive et de prestations de l'ensemble des services de l'Association Sécurité Riviera. Nous vivons actuellement à un rythme un peu fou, jonglant tantôt avec des prescriptions administratives ou juridiques, tantôt avec le montage d'infrastructures ou d'installations qui se mettent en place. Les arènes sont un secteur d'intervention particulier. Il sera essentiellement couvert par des services de sécurité privés. Les services de sécurité publics pourront être amenés à y intervenir en fonction des situations que l'on pourrait rencontrer. La question du management des risques est souvent relevée parce que, si l'on prenait en compte, en termes de probabilité et d'occurrence, que le risque le plus élevé était celui du terrorisme dans notre pays, la Fête des Vignerons n'aurait tout simplement pas lieu. Il est donc important, en termes de proportionnalité mais aussi d'appréciation au quotidien de la situation, d'avoir une évaluation des risques en fonction des évènements. Au niveau des services, un gros travail a été effectué. Cet évènement laissera un héritage important, notamment au niveau des compétences développées. Il tient à saluer toutes les personnes qui sont présentes ce soir dans le public, y compris les apprentis et leurs formatrices, pour leur précieux appui et leur soutien administratif afin que nous puissions traverser cette période estivale.

M. Tal Luder (Montreux) aimerait savoir si un plan de délestage prêt à être mis en route a été prévu pour la journée du 13 juillet.

M. Frédéric Pilloud répond que des négociations ont lieu au niveau politique pour la mise à disposition de certains secteurs routiers et ainsi permettre de diluer le trafic. Mais il ne faut pas être naïf, il y aura bon nombre d'encombrements et de bouchons. La recommandation est d'utiliser les transports publics. Nous sommes confrontés – nous l'avons déjà vécu hors Fête des Vignerons – à un phénomène technique, à savoir l'itinéraire bis. Nous n'avons aucune influence sur ce fantastique outil qu'est le GPS piloté par satellite. A la moindre perturbation, des recommandations arrivent sur les GPS pour utiliser les itinéraires bis et renvoyer le trafic sur ces axes-là. Cela nécessite souvent de rappeler du personnel en caserne afin de pouvoir réagir de manière proactive et ne pas subir cette saturation du réseau routier. Tout le monde connaît la région et ses limites à absorber les pics de trafic à certains endroits.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

10. ELECTION DU PRESIDENT DU CONSEIL INTERCOMMUNAL POUR L'ANNEE 2019-2020

M. le Président rappelle, comme le prévoit l'art. 11 du règlement du Conseil intercommunal, que l'élection du président et du vice-président a lieu au scrutin individuel secret à deux tours.

M. Clément Tolusso (Vevey) présente la candidature de M. Francis Baud :

« Le groupe de Vevey au Conseil intercommunal Sécurité Riviera vous propose Francis Baud comme président de notre Conseil pour l'année politique 2019-2020. Francis Baud est entré en politique veveysanne en 2003 au Conseil communal de Vevey. Il a présidé ce Conseil communal durant l'année politique 2008-2009. Il est membre de sa commission des finances depuis 2006. Il est entré au Conseil intercommunal d'ASR lors de sa création en 2011. Il en préside le groupe de Vevey depuis 2012.

Il a présidé la commission de gestion du Conseil intercommunal ASR en 2013-2014. Nous sommes convaincu-e-s qu'il présidera ce Conseil intercommunal avec compétence. Nous vous proposons de l'élire avec enthousiasme. »

Il n'y a pas d'autre proposition.

Résultat du scrutin :

Bulletins délivrés	Bulletins rentrés	Nuls	Bulletins valables	Majorité absolue	Bulletins blancs
50	50	0	50	26	5

M. Francis Baud (Vevey) est élu président du Conseil intercommunal pour 2019-2020 par 44 voix ; il y a une voix éparse.

M. Francis Baud (Vevey) remercie le Conseil pour la confiance qui lui est témoignée. Il s'engage à tout faire pour la mériter. Il accepte son élection. *(Applaudissements du Conseil)*

11. ELECTION DU VICE-PRESIDENT DU CONSEIL INTERCOMMUNAL POUR L'ANNEE 2019-2020

M. Roger Urech (La Tour-de-Peilz) présente la candidature de M. Yvan Kraehenbuehl :

« Le groupe ASR de La Tour-de-Peilz a le plaisir de vous proposer, pour la fonction de vice-président, la candidature de M. Yvan Kraehenbuehl. M. Yvan Kraehenbuehl est né à Vevey, il a grandi à La Tour-de-Peilz. C'est un fils et petit-fils d'hôteliers de Vevey, père de 4 enfants, diplômé de l'Ecole Hôtelière de Lausanne et travaillant actuellement comme gestionnaire de patrimoine auprès de Lombard Odier & Cie SA à Vevey. Il est membre du Conseil communal de La Tour-de-Peilz depuis le début de la présente législature, président du PLR Riviera et membre de diverses associations et comités régionaux. Finalement, il est membre du Conseil intercommunal de l'Association Sécurité Riviera depuis février 2018. »

Il n'y a pas d'autre proposition.

Résultat du scrutin :

Bulletins délivrés	Bulletins rentrés	Nuls	Bulletins valables	Majorité absolue	Bulletins blancs
50	50	0	50	26	3

M. Yvan Kraehenbuehl (La Tour-de-Peilz) est élu vice-président du Conseil intercommunal pour 2019-2020 par 47 voix ; il n'y a pas de voix éparses. *(Applaudissements du Conseil)*

12. ELECTION DE DEUX SCRUTATEURS POUR L'ANNEE 2019-2020

M. le Président indique que, conformément à l'art. 11 du règlement du Conseil intercommunal, les scrutateurs et leurs suppléants sont élus au scrutin de liste à deux tours en deux élections distinctes. Selon le tournus établi, les postes de scrutateurs et de scrutateurs suppléants reviennent aux groupes d'Amont et de Montreux.

Les candidatures de Mme Corinne Borloz (Corseaux) et de M. Yves-Laurent Kundert (Montreux) sont présentées.

Il n'y a pas d'autre proposition. Mme Corinne Borloz (Corseaux) et M. Yves-Laurent Kundert (Montreux) sont élus scrutateurs pour 2019-2020 de manière tacite et par acclamation.

13. ELECTION DE DEUX SCRUTATEURS SUPPLEANTS POUR L'ANNEE 2019-2020

Les candidatures de M. Jacques Marmier (Corseaux) et de Mme Claudine Borloz (Montreux) sont présentées.

Il n'y a pas d'autre proposition. M. Jacques Marmier (Corseaux) et Mme Claudine Borloz (Montreux) sont élus scrutateurs suppléants pour 2019-2020 de manière tacite et par acclamation.

14. RAPPORTS DES COMMISSIONS

14.1 Rapport relatif aux comptes 2018 de l'Association Sécurité Riviera (Préavis No 01/2019) (Rapp. : M. Pierre-Alain Besson, Président)

La parole n'est pas demandée.

M. Pierre-Alain Besson (Saint-Légier), président de la commission de gestion, donne lecture des conclusions du rapport.

Au vote, les conclusions du préavis sont adoptées à l'unanimité, comme suit :

Le Conseil intercommunal Sécurité Riviera

Vu le préavis No 01/2019 du Comité de direction du 14 mars 2019 sur les comptes 2018 de l'Association Sécurité Riviera,

Vu le rapport de la Commission de gestion chargée d'étudier cet objet,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

- d'approuver les comptes de l'exercice 2018, dont les charges brutes s'élèvent à CHF 40'665'551.48, les revenus à CHF 23'794'777.84, pour une charge totale à répartir de CHF 16'870'773.64 ;

- d'en donner décharge au Comité de direction.

14.2 Rapport relatif à la gestion 2018 de l'Association Sécurité Riviera (Préavis No 02/2019) (Rapp. : M. Pierre-Alain Besson, Président)

La parole n'est pas demandée.

M. Pierre-Alain Besson (Saint-Légier), président de la commission de gestion, donne lecture des conclusions du rapport.

Au vote, les conclusions du préavis sont adoptées à l'unanimité, comme suit :

Le Conseil intercommunal Sécurité Riviera

Vu le préavis No 02/2019 du Comité de direction sur sa gestion 2018,

Vu le rapport de la Commission de gestion chargée d'étudier cet objet,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

d'approuver la gestion relative à l'exercice 2018 et d'en donner décharge au Comité de direction.

M. Bernard Degex (Blonay) remercie le Conseil intercommunal pour la confiance qu'il témoigne envers l'association. Il tient spécialement à remercier tous les services de l'ASR, et tout particulièrement la responsable des finances, qui ont consacré leur énergie et leurs compétences pour la réalisation de ces comptes et du rapport de gestion.

15. DEVELOPPEMENT DES MOTIONS, POSTULATS, INTERPELLATIONS ET REPONSES DU COMITE DE DIRECTION

15.1 Interpellation de M. Antony Huys (Montreux) intitulée « Se trouvant à Glion (Montreux), téléphoner au 118, et atterrir aux services de secours du canton de Berne ! En plus, il faut attendre plus de 7 minutes pour atteindre l'ASR à Clarens ! »

M. Antony Huys (Montreux) donne lecture de cette interpellation, qui est soutenue réglementairement et dont le texte est le suivant :

« Le mardi 4 juin 2019, vers les 14h00, depuis le devant de ma maison à Glion, une épaisse fumée en lisière des bosquets vers le Chemin de Saudex, à Sonzier (en face de Glion, l'autre côté de la Baye de Montreux) attire mon attention.
Quand soudain, des flammes très conséquentes se font voir. Et j'estime ces flammes d'une hauteur entre 2 et 3m.

Je téléphone immédiatement au 118 par le biais de mon natel.

Et c'est là que cela se bogue :

Après avoir composé le 118, j'atterris aux services de secours du canton de Berne. Heureusement, « Ich rede auch Schwytzerdütsch ! ».

Après brève explication, on me prie de rester en ligne. Je suis transmis à Lausanne. A nouveau, une brève explication de la situation.

Une nouvelle fois : « Monsieur, SVP restez en ligne ! ». Enfin, j'ai au bout du fil la Police Riviera.

La connexion entre Berne et l'ASR prend plus de 7 minutes ! Et ça, ça fait soucis !!!

Je peux vous communiquer que l'intervention de la police et des pompiers s'est faite d'une rapidité exemplaire !

Voici mes deux questions au Comité de direction de l'ASR :

- Est-ce normal, si quelqu'un compose le 118 avec un natel, qu'il soit pris en charge par les services d'urgences d'un autre canton, en l'occurrence par les services d'urgences du canton de Berne ?

- Est-ce normal, dans ce cas, que le temps pour être connecté à l'ASR de Clarens prend plus de 7 minutes ? N'oubliez pas que j'ai été prié à deux reprises de rester en ligne.

Merci d'avance pour votre réponse.

Merci pour votre écoute. »

M. Bernard Degex (Blonay) a bien entendu cette interpellation, qui interpelle également le Comité de direction. Les réponses seront données par écrit lors de la prochaine séance, mais cela pourrait être dû à l'opérateur et à l'antenne-relais qui a été déclenchée par cet appel.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Le Conseil intercommunal recevra une réponse écrite du Comité de direction au sujet de cette interpellation.

15.2 Interpellation de M. Olivier Blanc (Montreux) au sujet de la mise en place et du financement de mesures de sécurité particulières lors de manifestations privées

M. Olivier Blanc (Montreux) donne lecture de cette interpellation, qui est soutenue réglementairement et dont le texte est le suivant :

« Parfois ont lieu dans nos communes des manifestations privées pour lesquelles des mesures de sécurité particulières sont mises en place, également dans l'espace public. La dernière réunion du groupe Bilderberg organisée à Montreux en est un exemple, mais ce n'est sans doute pas un cas unique.

Je suppose que la police de la Riviera est également concernée lorsque de tels cas se présentent.

C'est pourquoi je pose au Comité de direction les questions suivantes :

1. Qui définit les mesures de sécurité dans de tels cas ? L'Association Sécurité Riviera est-elle impliquée ?

2. Les coûts du travail supplémentaire occasionné à la police de la Riviera sont-ils indemnisés ? Si oui, par qui, et selon quels principes ?

Je remercie par avance le Comité de direction de ses réponses. »

M. Bernard Degex (Blonay) précise que dans le cadre de la Conférence Bilderberg, l'ASR agissait en subsidiarité de la police cantonale. C'est le Canton qui était leader avec ses services. Cela a bien sûr nécessité l'engagement de différents services de l'ASR et le Comité de direction répondra par écrit lors de la prochaine séance à l'ensemble des questions posées par l'interpellateur.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Le Conseil intercommunal recevra une réponse écrite du Comité de direction au sujet de cette interpellation.

16. AUTRES OBJETS S'IL Y A LIEU

M. Christophe Ming (Vevey) remarque que nous allons vivre un été exceptionnel avec la Fête des Vignerons et le Montreux Jazz Festival, avec en ouverture Sir Elton John. Les collaborateurs de l'ASR vont vivre un été absolument incroyable, ils vont prendre beaucoup de leur temps personnel et ne pourront pas prendre de vacances en famille cet été. Il émet le vœu, si le Conseil est d'accord, que l'on transmette à tous les services de l'ASR un message pour les encourager, les assurer de notre soutien et les remercier par avance de leur travail. Il propose que le Bureau regarde s'il est possible de faire une note qui pourra ensuite être transmise par le secrétariat dans les services.

M. le Président remarque que son mandat arrive à son terme et que c'est peut-être son successeur qui se chargera de cette question.

M. John Grandchamp (Veytaux) a constaté que les véhicules de police changent de couleur. Y a-t-il une nouvelle politique en la matière ?

M. Bernard Degex (Blonay) répond qu'il y a effectivement des normes ou directives européennes, mais plus encore, il s'agit d'un consensus dans toutes les polices communales et intercommunales du canton. Désormais, tous les nouveaux véhicules des neuf polices communales et intercommunales auront ces couleurs, dans les jaunes plutôt que dans les rouges habituels.

M. John Grandchamp (Veytaux) demande, s'il s'agit de normes européennes, si les camions de pompiers vont aussi devenir jaunes. *(Pas de réponse du Comité de direction)*

M. Tal Luder (Montreux) revient sur son intervention lors de la dernière séance pour savoir si Park-Now pouvait être intégré au P+R de Chailly. Il a tenté hier de se connecter avec un collègue sur l'application. Cela a fonctionné pour son collègue, mais pas pour lui. Il semble donc que les choses ont évolué, mais qu'en est-il ?

M. Bernard Degex (Blonay) rappelle que le but est effectivement qu'à la fois AllPark et ParkNow fonctionnent dans l'ensemble des lieux de parcage sur la Riviera. Il y a parfois de petits décalages entre la mise en place d'une nouvelle zone et la communication auprès du fournisseur de l'application. C'est vraisemblablement cela qui a dû poser problème. Quant à savoir pourquoi cela fonctionne sur un appareil et pas sur l'autre, il ne peut répondre. Peut-être est-ce dû à un problème d'opérateur ?

Mme Bibiana Streicher (Montreux) a remarqué ce soir en arrivant à Vevey que beaucoup de zones ne permettent plus que de parquer pendant une heure, comme cela se fait de plus en plus dans les centres villes. Cela peut parfois être embêtant quand on est obligé de venir depuis Lausanne ou ailleurs pour assister à une séance du Conseil intercommunal qui débute à 18h30 déjà. Même si on a la volonté de payer, on n'arrive pas à rester le temps qu'il faut, à moins de trouver un parking où se garer loin de la salle. Y aura-t-il dans le futur peut-être une proposition pour offrir le parking aux conseillers ?

M. le Président précise que c'est cela qui avait motivé le Bureau à déplacer les séances à Montreux en cette année particulière, avec la mise à disposition d'un parking gratuit par la commune de Montreux.

M. Bernard Degex (Blonay) considère qu'il serait délicat, voire indélicat, de permettre des facilités de parcage aux conseillères et conseillers de l'Association Sécurité Riviera. La politique en matière de places de parc appartient aux communes ; l'ASR ne fait qu'appliquer les décisions politiques qui sont prises dans les communes.

Mme Bibiana Streicher (Montreux) ajoute qu'à Montreux, les conseillers communaux ont la possibilité, lorsqu'ils assistent à des commissions, de mettre leur convocation derrière le pare-brise. Cela leur permet d'aller dans les commissions l'esprit libre. Ce serait peut-être bien de voir s'il y a une possibilité par rapport à cela pour le Conseil intercommunal ASR.

M. Francis Baud (Vevey) rappelle qu'il a d'ores et déjà été convenu que la prochaine séance se tiendrait à Montreux, du fait que le démontage des arènes ne sera pas terminé, mais qu'ensuite le Conseil intercommunal reviendrait à Vevey. Il ne peut pas offrir la gratuité des parkings, mais rappelle que le parking de la Coop, ouvert 24h/24, se trouve juste à quelques mètres.

M. John Grandchamp (Veytaux) indique que, lorsqu'il était président, il avait émis le souhait que les convocations fassent office de bon de transport pour permettre aux conseillers de se rendre en toute quiétude aux différentes séances du Conseil intercommunal. Qu'en est-il ?

Pour M. Bernard Degex (Blonay), cela sous-entendrait qu'il faudrait négocier et trouver un accord avec les transporteurs et cela aurait effectivement un coût. Peut-être faudrait-il une fois ou l'autre se pencher sur la question, mais ce n'est pas vraiment une priorité à l'heure actuelle. Il en profite pour annoncer que les VMCV seront gratuits durant la Fête des Vignerons sur tout le réseau, 2-3 heures avant le spectacle et jusqu'aux derniers bus de la nuit.

M. Clément Tolusso (Vevey) estime que le prix du parking à Vevey n'est pas si cher que cela. Et comme les séances ne durent pas très longtemps, cela ne prétérite pas trop durement le budget des conseillers. Ce d'autant plus qu'après la Fête des Vignerons, une bonne partie des parkings qui ne sont actuellement pas utilisables le seront à nouveau.

Au terme de son mandat, M. le Président souhaite remercier le Comité de direction, et tout particulièrement M. le Directeur non seulement pour la bonne collaboration, mais aussi pour l'aide apportée dans l'organisation des séances et des débats, cette année ayant été assez sportive à cause des nombreux évènements que connaît la région. Il remercie aussi les membres du Bureau de leur participation et de leur soutien. Enfin, ce sont les membres du Conseil intercommunal qu'il remercie de

leur présence ainsi que de la qualité des débats qui se sont déroulés dans le respect des institutions et des personnes.

M. Tal Luder (Montreux) remercie son collègue montreusien, qui n'a pas toujours eu la tâche facile cette année. Bravo pour sa présidence et fêtons la fin de son mandat à l'aune de l'apéro.

L'ordre du jour étant épuisé et la parole plus demandée, M. le Président Alain Imhof (Montreux) lève la séance à 19h30. Celle-ci est suivie d'un apéritif de fin de présidence servi sur les Terrasses de la Confrérie.

CONSEIL INTERCOMMUNAL
DE
L'ASSOCIATION DE COMMUNES SÉCURITÉ RIVIERA

Le Président :

Alain **IMHOF**

La Secrétaire :

Carole **DIND**

SECURITE RIVIERA
Conseil intercommunal

Annexe : Arrêt du Conseil d'Etat (1)

Informations de connexion pour l'accès réservé aux conseillers communaux à la salle du Conseil communal :
SSID (identifiant du réseau wifi) : Conseil_Communal
Mot de passe (WPA2) : Conseil1116